



## Autres monuments intéressants

- Le Monument aux Morts (construit vers 1920)
- Demeure de Ville de Meaux du XVIIIe siècle, bâtiment principal avec toit à deux versants et toits à longs pans brisés sur les dépendances.
- Ancien presbytère de la Coutançais
- Le Moulin à Vent du Petit Breil
- Ancienne usine de chaux de la Motte Saint-Gervais. En 1826, une autorisation accorde à Mme Gobin et à son frère M. Berthois de la Bretonnière le droit de construire deux fours à chaux permanents, sur la métairie de la Motte Saint-Gervais, pour l'exploitation d'une carrière de pierre calcaire. En 1840, deux autres fours à chaux sont construits sur la partie nord de la lande d'Izé, pour M. Lecardinal de Kernier, copropriétaire de la lande d'Izé. En 1863, l'usine de chaux est dirigée par la société des Mines de Saint-Pierre-la-Cour (53). À cette date, M. Sammin, ingénieur gérant aux Mines de Saint-Pierre-la-Cour, précise que pour faciliter l'exploitation des carrières et des fours à chaux situés dans la commune d'Izé, il est obligé d'établir deux machines à vapeur destinées, l'une à l'épuisement des eaux, l'autre à monter les déblais et les pierres calcaires jusqu'au gueulard des fours à chaux. Ces machines sont établies au milieu des champs appartenant à la société des mines de Saint-Pierre-la-Cour. De source orale, treize ou quatorze fours à chaux ont été en activité sur ce site. La date de cessation d'activité est inconnue. Aujourd'hui, il ne subsiste que quelques vestiges de deux anciens fours enfouis dans la végétation, implantés sur les terrains de la ferme de la Motte Saint-Gervais. En 1859, mention d'une machine à vapeur à cylindre vertical, à deux bouilleurs, le tout timbré à cinq atmosphères, avec chaudière munie de deux soupapes de sûreté, d'un flotteur, d'un manomètre et d'un sifflet d'alarme. En 1863, M. Sammin utilise deux machines locomobiles tubulaires à foyer intérieur sans retour de flamme, munies de deux soupapes de sûreté, d'un niveau d'eau et de deux robinets indiquant la hauteur d'eau dans la chaudière : il s'agit de deux machines qui développent une puissance de 8 ch et dont les chaudières portent vingt tubes en cuivre et ont une capacité de 1058 l. Les chaudières sont timbrées pour une pression de six atmosphères. L'une des locomobiles remplace une ancienne machine fixe autorisée le 4 janvier 1860 et sert à l'extraction, tandis que la seconde est employée pour l'exhaure. Elles proviennent des ateliers de construction Roulfet, à Paris (75). De source orale, l'usine de chaux de la Motte Saint-Gervais aurait employé jusqu'à cent cinquante ouvriers.